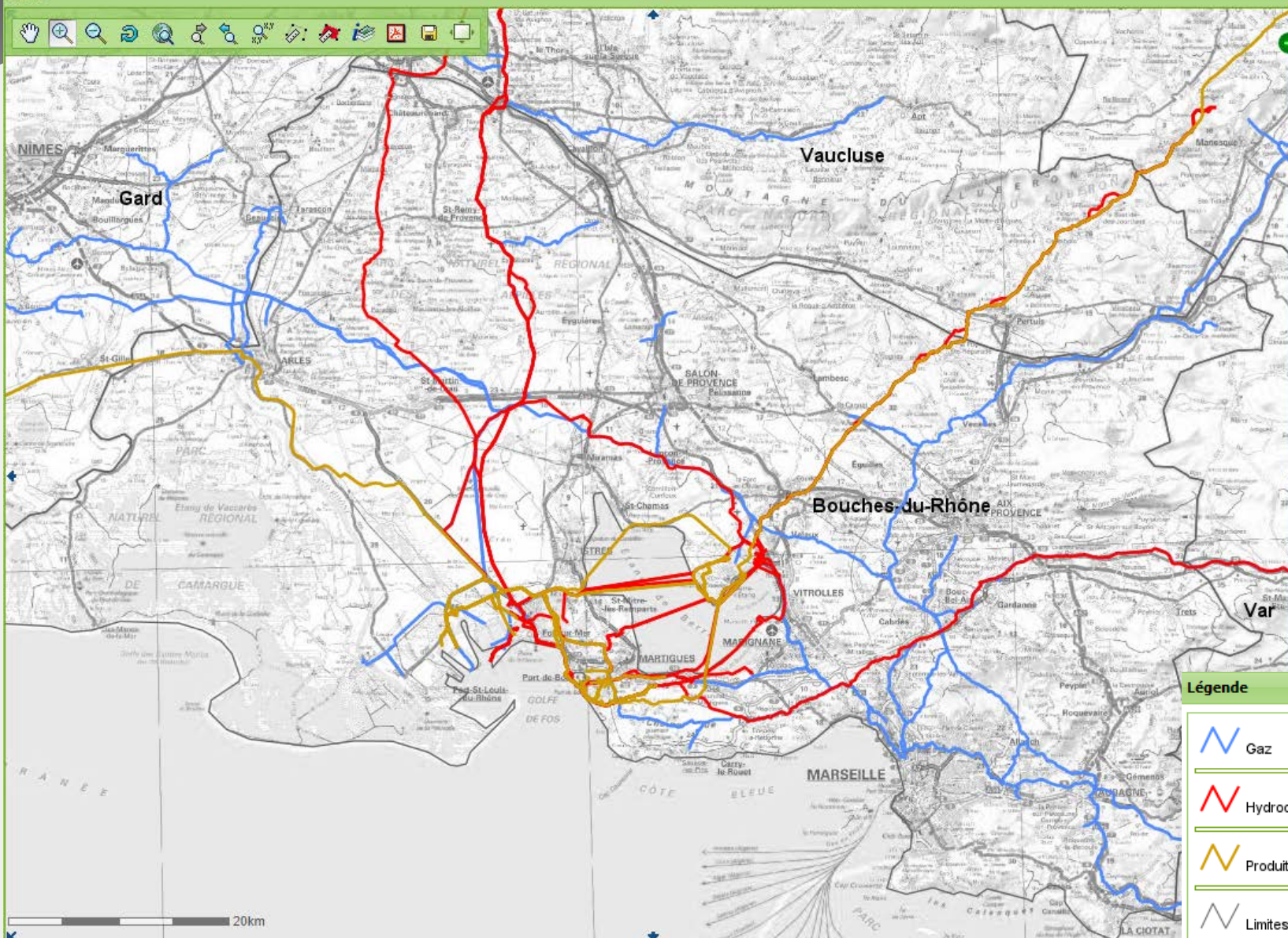




État des lieux des canalisations de transports de matières dangereuses dans les bouches du Rhône

Présentation du groupement CANAFB

Carte



Carte publiée par l'application CARTELIE - <http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr>

© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

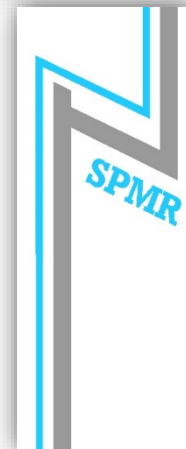


Présentation du groupement CANAFB

En 1993, les exploitants de canalisations de transport de matière dangereuse autour de **Fos / Berre** se regroupent et forment **CANAFB** (le groupement s'est régionalisé en 2007).

CANAFB c'est 19 exploitants désireux :

- d'échanger ensemble régulièrement sur des problématiques communes
- de prévenir les risques d'endommagement des pipelines liés aux travaux à proximité





Présentation du groupement CANAFB

C' est **Environnement-Industrie**, association interprofessionnelle des ICPE de PACA, qui assure :



- L'animation de groupes d'échanges entre exploitants et / ou avec la DREAL
- La gestion, la coordination et le développement de nouveaux outils



Présentation du groupement CANAFB



La gestion, la coordination et le développement de nouveaux outils

POUR LA GESTION DES ACCIDENTS

A partir de 2019 : Projet de mise à disposition des PSI en version dématérialisée

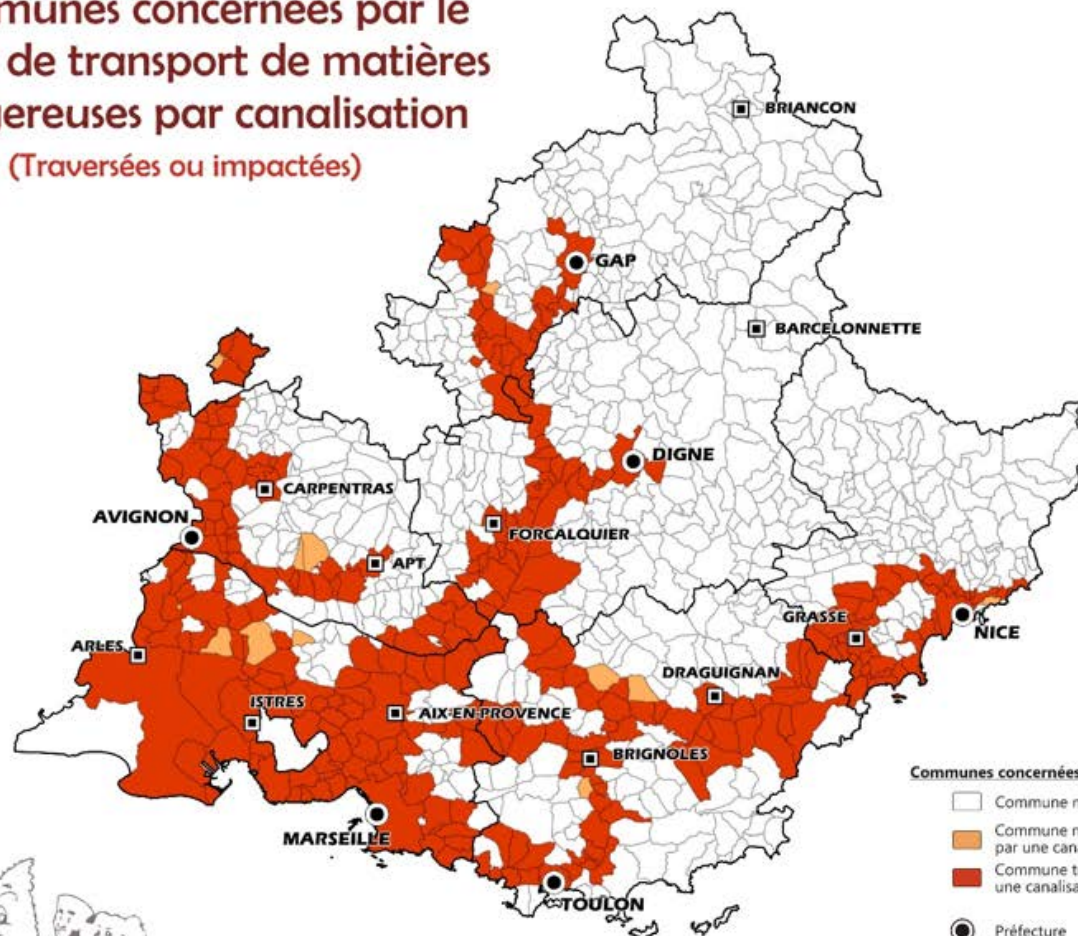
Le PSI (Plan de Sécurité et d'Intervention) définit les modalités d'organisation du transporteur, les moyens et méthodes qu'il mettra en œuvre **en cas d'accident** survenant aux ouvrages, pour protéger le personnel, les populations et l'environnement. *Ce plan **précise les relations avec les autorités publiques chargées des secours** et son articulation avec l'ORSEC.*

Il est diffusé par le transporteur à :

- *Préfecture de département;*
- *Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - DREAL ;*
- *Services Départementaux d'Incendie et de Secours – SDIS;*
- **Mairies.**

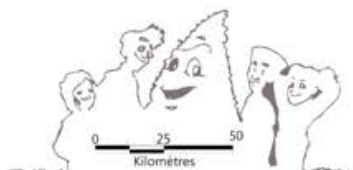
Communes concernées par le risque de transport de matières dangereuses par canalisation

(Traversées ou impactées)



Communes concernées par les canalisations TMD :

- Commune non concernée (663 soit 70%)
- Commune non traversée mais impactée par une canalisation à proximité (12 soit 1%)
- Commune traversée par au moins une canalisation (278 soit 29%)
- Préfecture
- Sous-Préfecture



Réalisation : CYPRES© Juin 2016
Sources des données : DDIRM - Sources des fonds : BDTOPO® IGN/PFAR- PACA



Présentation du groupement CANAFB

L'accès aux PSI dématérialisés, dans un outil web sécurisé, permettra à tous les acteurs de la crise de se préparer, avec des documents à jour :

- les centres de secours des SDIS en tant que premiers intervenants ;
- **les différents services communaux pour la réalisation et la mise en œuvre des PCS ;**
- les gestionnaires d'infrastructures routières (DDT, communes, intercommunalités, conseils départementaux, DIRMED, GPMM, etc.) et/ou ferroviaires (SNCF Réseau) ;
- les forces de l'ordre pour identifier et boucler les zones plus rapidement.

L'accès aux documents sera gratuit pour les destinataires (mise à disposition à la charge financière des exploitants) et encadrer via une convention Environnement-Industrie / Cypres / « Mairies et autres destinataires ».

Envoi des courriers et conventions à partir d'octobre 2018



Présentation du groupement CANAFB

POUR LA GESTION DES ACCIDENTS

A partir de 2019 : Projet de mise à disposition des PSI en version dématérialisée

Calendrier

